

FISCALITÉ : GÉRER LES OPÉRATIONS DE RESTRUCTURATION DE SOCIÉTÉS


2 jours

ANTICIPER LES IMPACTS FISCAUX DES RESTRUCTURATIONS POUR SÉCURISER VOS OPÉRATIONS DE FUSION, APA ET SCISSION

PROGRAMME DE LA FORMATION

CONSÉQUENCES FISCALES DES OPÉRATIONS DE FUSION SUR LES PLUS-VALUES LATENTES SUR ACTIFS TRANSFÉRÉS, LES DÉFICITS REPORTABLES ET LA PLUS-VALUE D'ÉCHANGE DES TITRES AU NIVEAU DES ACTIONNAIRES

Exemples concrets de boni et mali de fusion
Focus sur la fiscalité applicable selon le régime (droit commun ou faveur)
Études de cas d'effets fiscaux chez l'absorbée et l'absorbante

RÉFLEXIONS SUR LES MODALITÉS DE LA FUSION : SENS DE LA FUSION, FUSION SIMPLIFIÉE OU TUP (TRANSMISSION UNIVERSELLE DU PATRIMOINE)

Comparatif entre les types de fusion
Calendrier et formalités des différentes fusions

QUESTIONS COMPLEXES : PROCÉDURE DE DEMANDE D'AGRÈMENT POUR LE TRANSFERT DES DÉFICITS

› Traitement comptable et fiscal du boni et du mali de fusion
› L'opération doit-elle être réalisée en régime de droit commun ou en régime de faveur ?
Régimes fiscaux comparés, conditions et risques
Cas pratiques de demande d'agrément

CONSÉQUENCES DE LA FUSION : AU NIVEAU DES AUTRES IMPOSITIONS COMME LA CET OU LA TVA, LES ÉTATS DE SUIVI À ÉTABLIR, LE SUIVI DES PROVISIONS ANTÉRIEURES À LA FUSION

Impact sur la CET et la TVA
Exemples d'états de suivi et déclarations

SPÉCIFICITÉS DES FUSIONS RÉALISÉES AU SEIN D'UN GROUPE INTÉGRÉ

Cas de neutralisation et fiscalité latente

APPORTS PARTIELS D'ACTIFS (APA)

› Conséquences fiscales sur les plus-values d'apport et les déficits reportables
› Questions complexes : notion de branche complète d'activité, procédure de demande d'agrément, choix entre régime de droit commun et régime de faveur, conséquences de l'engagement de conservation des titres
› Conséquences sur les autres impositions comme la CET et la TVA
› Spécificités des APA au sein d'un groupe intégré
Définition juridique et fiscale de la branche complète
Étude de cas sur les critères du régime de faveur
Simulation d'une opération d'APA avec ou sans agrément
Mécanismes d'ajustement en groupe

OPÉRATIONS DE RESTRUCTURATION POST LBO : LES RÉORGANISATIONS NÉCESSAIRES ET LES DIFFÉRENTES MODALITÉS EN FONCTION DES OBJECTIFS

Revue de configurations possibles post-LBO

OPÉRATIONS À RISQUES

› Schémas remis en cause par l'administration fiscale
› Dispositif anti-abus en matière de restructurations
Exemples jurisprudentiels et situations sensibles
Études de cas sur l'impact d'un changement d'activité ou d'usage détourné des dispositifs de faveur

OBJECTIFS

Respecter le calendrier et l'organisation des opérations de restructuration (fusions, apports partiels d'actifs et scissions).
Identifier les risques et opportunités relatifs aux opérations de restructuration de sociétés : traitement fiscal des boni et mali de fusion, notion de branche complète d'activité, enjeu de l'option pour le régime de faveur.
Calculer la parité d'échange dans les opérations de fusion ou d'apport.
Comparer la valeur comptable et la valeur fiscale des éléments transférés.

LES PLUS DE CETTE FORMATION

Une formation résolument opérationnelle, pensée pour anticiper les impacts fiscaux des opérations de restructuration et sécuriser les choix techniques
Une lecture claire des contraintes légales et des régimes applicables, permettant d'éviter les pièges et de tirer parti des dispositifs fiscaux existants
Un accompagnement par un avocat fiscaliste expérimenté, pour bénéficier d'un regard expert sur les fusions, APA, scissions et autres opérations sensibles

PUBLIC ET PRÉREQUIS

Directeurs et contrôleurs financiers, responsables financiers, consolidation et comptabilité, fiscalistes, experts comptables, commissaires aux comptes, membres du département juridique
Aucun niveau de connaissance préalable n'est requis

MOYENS PÉDAGOGIQUES, TECHNIQUES, ENCADREMENT

Pendant la session : présentation accompagnée de nombreux exemples et analyse de cas concrets tirés de l'expérience terrain de l'animateur, avocat fiscaliste ayant exercé de nombreuses années en entreprise. Les cas pratiques réalisés en séance permettent de s'assurer de l'acquisition des connaissances. Après : l'animateur est disponible pour répondre à toute question relevant de la formation.

SUIVI ET ÉVALUATION

Feuille d'embarquement et attestation de fin de formation
Évaluation à chaud et à froid

TARIFS

2 200 € HT - Réf : CTA-FHFIRE

Validité : 30 juin 2026

PROCHAINES SESSIONS

Paris Montparnasse :
les 2 et 3 avril 2026
les 13 et 14 octobre 2026

A définir :
les 9 et 10 octobre 2025

Sessions en régions :
www.gereso.com/FHFIRE



Participant(e)

Mme M. Nom

Prénom

Fonction

E-mail

(obligatoire pour accéder à vos documents personnalisés, avant et après votre formation)

Tél. (ligne directe)

Tél. mobile (pour infos de dernière minute)

Mesures compensatoires pour les personnes en situation d'handicap :
.....

Formation choisie

Titre

Référence

Dates

Lieu

Options proposées pour certaines formations :
- Accès e-ressources pendant un an (remise de 40% sur le prix public)
- Veille juridique pendant un an (remise de 70% sur le prix public)
- Expertise décisionnelle d'une heure (remise de 30% sur le prix public)

Merci de préciser votre choix :
 Accès e-ressources* Veille juridique* Expertise décisionnelle

Indiquez le tarif total (Formation + option(s) choisie(s))

Entreprise / Établissement

Raison sociale

Adresse

Code postal [][][][][][] Ville

Téléphone

N° d'identification (TVA intracommunautaire)

Code APE / NAF

N° Siret []

Responsable de l'inscription

Mme M. Nom

Service/Fonction

Tél. (ligne directe)

Prénom

E-mail

Facturation/Règlement

FACTURE À ADRESSER À L'ENTREPRISE / L'ÉTABLISSEMENT :

À l'attention de Mme M.
Nom

Prénom

Service/Fonction

E-mail

Libellé de la facture

Si la facture est à adresser à l'entreprise mais à une autre adresse ou un autre service, merci de préciser

Un numéro de bon de commande interne à votre entreprise doit-il apparaître sur la facture ?

OUI NON

Si OUI, numéro :

GERESO se réserve le droit de facturer une pénalité forfaitaire si le client n'a pas transmis son bon de commande avant le début de la formation

Prise en charge (si parcours certifiant) :

CPF Entreprise OPCO

FACTURE À ADRESSER À L'OPCO :

Nom de l'OPCO

Numéro de prise en charge

Adresse de votre OPCO

Code postal [][][][][][] Ville

Si GERESO n'a pas reçu l'accord de prise en charge de l'OPCO le dernier jour de la formation, le client sera facturé de l'intégralité du prix de la formation.

Fait à :

Le :

Signature et cachet de l'Entreprise / l'Établissement, précédés de la mention « bon pour accord » :

La signature de ce bulletin d'inscription vaut acceptation des conditions générales de vente précisées sur www.gereso.com/mentions-legales-et-cgv